

MAIRIE DU 4^e SECTEUR

CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS DU 16 OCTOBRE 2023

La séance est ouverte à 19 heures 30 à la Mairie du 6/8 par Madame la Maire.

Mme la Maire.- Mesdames et Messieurs les élus, bonsoir et bienvenue. J'appelle le benjamin de notre assemblée, Lee FERRERO, pour qu'il procède à l'appel des présents.

(M. Lee FERRERO procède à l'appel.)

Mme la Maire.- Merci beaucoup. Le quorum étant atteint, ce Conseil d'arrondissements peut valablement démarrer et je déclare la séance ouverte.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023

Mme la Maire.- Nous allons approuver le procès-verbal de notre dernier Conseil d'arrondissements. Y a-t-il des demandes de rectification ? *(Aucune demande.)*

Je mets donc aux voix le procès-verbal de la séance précédente. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le procès-verbal est adopté.

(Le procès-verbal du 12 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.)

Mme la Maire.- En ouverture de ce Conseil d'arrondissements, permettez-moi tout d'abord d'affirmer avec la plus grande fermeté notre condamnation sans équivoque des attaques terroristes récemment perpétrées en Israël. Devant ces massacres et ces prises d'otages, aucune justification ne peut être entendue. Quelques semaines après une nouvelle attaque contre la souveraineté du peuple arménien, ce drame nous rappelle cruellement que la paix reste un éden fragile pour lequel nous devons œuvrer constamment.

Au sein de notre Conseil d'arrondissements, il est important de souligner que nous n'avons pas vocation à nous saisir d'affaires internationales. Cependant, il est de notre devoir de mesurer la douleur, l'émotion et l'inquiétude qui ébranlent nos concitoyens et nombreux sont ceux et celles sont directement et personnellement touchés par ces événements

tragiques. La recrudescence d'actes antisémites sur notre territoire doit nous appeler toutes et tous à la vigilance.

Marseille incarne la diversité, le brassage culturel et l'esprit de notre République. Chacun et chacune doit pouvoir y vivre en paix, dans la sérénité qui est la promesse républicaine de notre pays.

Immédiatement après les attentats commis en Israël, Marseille Espérance s'est rassemblée et a proposé un texte que je souhaite partager ici. Je cite. Des centaines de vies civiles israéliennes et palestiniennes ont été brisées depuis samedi suite à l'attaque terroriste déclenchée contre Israël. Si les combats ne cessent pas, des centaines d'autres innocents, des milliers sans doute paieront le prix de la haine, creusant le lit de l'incompréhension, de la déception aveugle et d'une spirale incontrôlée de violence. Il est temps que les hommes de bonne volonté se rassemblent pour que les armes se taisent.

Au lendemain d'un événement au retentissement mondial, les dignitaires de toutes les religions, le Maire et le Maire honoraire ont tenu à en appeler ici ensemble à Marseille à la fraternité et à la paix comme seule réponse possible quand l'humanité est blessée et violentée.

Marseille Espérance appelle de ses vœux à un cessez-le-feu et à la restitution des otages israéliens détenus par le Hamas sans lesquels aucune option pour la paix ne sera possible.

A Marseille, les adeptes des 3 religions du livre représentent une part très importante de la population et ils ont toujours su montrer en actes qu'un chemin vers l'autre est possible. Il nous appartient comme à chacune et à chacun des habitants de cette ville d'en être l'exemple et la voie.

Depuis neuf jours, la riposte israélienne se déploie et la communauté internationale est en alerte concernant la situation humanitaire à Gaza. Je souhaite ici rappeler les propos du Président de la République, toutes les mesures pour épargner les civils doivent être prises et le droit international humanitaire respecté.

A cette situation d'une extrême gravité s'ajoute une gravité supplémentaire qui a touché il y a trois ans et qui touche encore la République en son cœur. Ce jour est marqué par l'hommage que nous avons rendu à Samuel PATY et à

Dominique BERNARD, victimes tous deux de terroristes islamistes. L'école est l'endroit où nous formons des citoyens éclairés, des esprits critiques et des individus capables de contribuer à notre société de manière positive. Ainsi, je tiens à exprimer notre solidarité avec le corps enseignant et avec nos personnels municipaux qui jouent un rôle essentiel dans la construction de l'avenir de nos enfants en luttant contre l'ignorance et l'intolérance, en apportant un socle éducatif commun à l'ensemble de nos jeunes générations.

En tant que Maire de secteur, je tiens à dire ici tout l'engagement et toute la mobilisation de la Ville de Marseille aux côtés de la Préfecture de police afin d'être présent sur le terrain et vigilant au jour le jour sur l'évolution de la situation.

En ces temps de défis internationaux et de reconnaissance de l'importance cruciale de l'éducation, poursuivons notre lutte pour la paix et l'unité au sein de notre communauté marseillaise. Rappelons-nous des mots de Marseille Espérance, il est temps que les hommes de bonne volonté se rassemblent. C'est unis que nous bâtirons un avenir plus juste, plus éclairé et plus tolérant pour nos enfants et pour Marseille.

J'appelle à ce que notre pays et notre ville puissent rester debout, dignes et unis pour faire face aux défis qui se dressent devant nous.

Je vous propose maintenant d'observer une minute de silence tous ensemble pour toutes les victimes du terrorisme et de la guerre.

(Minute de silence.)

Y a-t-il des prises de parole sur ce sujet ?

(Aucune prise de parole.)

RAPPORT 23-40143/001 MPU

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DE DEMAIN - MISSION PROJETS URBAINS - Élaboration d'un plan guide littoral sud 13007 et 13008 Marseille - Approbation du lancement de l'opération - Approbation de l'affectation d'une autorisation de Programme - Financement

Rapporteur : Mme la Maire

Mme la Maire.- Je vous présente un rapport qui concerne l'élaboration d'un plan guide pour le littoral sud.

Vous le savez, notre littoral sud est un espace qui a évolué au fil des ans et qui représente aujourd'hui un ensemble d'infrastructures et d'équipements qui peuvent être aujourd'hui estimés hétéroclites et parfois obsolètes. Il s'agit donc pour la Ville de Marseille de se doter des moyens nécessaires pour pouvoir travailler à l'élaboration d'un plan guide global d'urbanisme qui visera non seulement à harmoniser ces lieux, à leur donner les moyens d'être ce qu'ils doivent être en termes d'attractivité notamment, de faire face aux enjeux de transition écologique et puis globalement d'avoir une réflexion de long terme sur les mobilités et toutes ces questions qui doivent nous préoccuper sur cet espace.

Est-ce que vous avez des questions sur ce rapport ?
Mme PILA.

Mme Catherine PILA.- Merci. Mes chers collègues, le rapport que vous présentez aujourd'hui, Mme la Maire, et pour lequel vous nous demandez d'approuver une affectation d'autorisation de programme relative aux travaux à hauteur de 2 millions d'euros d'ici 2026 ne ressemble à aucun autre.

Là où, d'ordinaire, votre majorité agit au coup par coup et sans grande vision d'ensemble, vous nous proposez cette fois-ci un rapport comprenant un ensemble immense de notre ville qui court de la future marina olympique jusqu'à la Pointe-Route en passant par le Prado et par le Parc Borély. Nous apprécions, au groupe Une volonté pour Marseille, que vous vous souciez enfin de ces quartiers de notre ville et de leur avenir. Jusqu'à présent, cela n'avait pas été le cas et les nombreux habitants que nous rencontrons sont souvent perplexes pour ne pas dire plus quant aux actions que vous pouvez mener, vous et votre majorité.

Madame la Maire, avant de chercher à requalifier, et de manière coûteuse, un ensemble urbain si vaste, est-ce que vous ne pensez pas qu'il faudrait commencer par le commencement et envisager les choses de manière un peu plus pragmatique.

Dans ce rapport, vous évoquez pêle-mêle plusieurs points et des points qui nous interpellent.

En premier lieu, comment est-ce que vous comptez donner cohérence et identité au site en matière urbaine, architecturale, paysagère et espace public ? Vous ne délivrez pas de permis de construire, le lieu est déjà saturé et il n'y a pas de foncier réellement disponible.

Vous voulez améliorer l'accueil et la complémentarité d'usages et de fonctions. Est-ce que vous pouvez nous dire ce que cela signifie ?

Vous voulez renforcer la dynamique économique, les services et le développement d'un tourisme durable, mais les déclarations de certains de vos adjoints et adjointes de Mairie centrale s'opposent parfaitement à ces actions qui, si elles sont réelles, seront très positives.

Enfin, vous avez mis fin aux activités du Golf Borély, vous condamnez les commerçants et les restaurateurs de l'escale Borély, vous avez abandonné et laissé dans un état pitoyable le parc Borély.

Donc, Mme la Maire, expliquez-nous, s'il vous plaît, comment vous comptez vous y prendre pour requalifier un espace si vaste alors que vous n'êtes pas en mesure d'y faire régner la sécurité, d'écouter celles et ceux qui le font vivre et surtout d'entretenir l'existant ?

Marseille et notre secteur n'ont pas besoin de grandes déclarations, mais d'actions concrètes, d'actions quotidiennes pour leur tranquillité, leur sécurité et leur cadre de vie. Je vous remercie.

Mme la Maire. - Merci, Madame PILA. Je vois M. MARANDAT qui lève la main.

M. Bernard MARANDAT. - Nous nous abstiendrons sur ce rapport qui, en effet, donne de grandes directives, de grandes directions et des vœux pieux, mais qui ne donne pas quelque chose de tellement précis quant à ce qui va être réalisé. Donc c'est difficile de voter pour 2 millions d'euros pour des projets quand nous ne savons pas du tout ce qui va être fait.

La situation du littoral sud, sa dégradation, l'insécurité qui y règne ne datent pas d'il y a trois ans. Il aurait été bien que ceux qui avaient en charge la mairie à l'époque antérieure aient fait quelque chose qui puisse faire en sorte que nous ne nous trouvions pas actuellement dans la situation où nous nous trouvons.

Quant à ce qui a été dit sur la suppression du golf, c'est quand même assez hallucinant d'entendre ça alors que les gens qui sont élus ici chez les Républicains se sont rangés derrière des positions très proches des vôtres d'ailleurs et ont milité aussi pour la suppression du golf à leur époque. Donc je trouve une fois de plus que cette coalition et ce

semblant de critique des Républicains envers votre politique est tout à fait justifiée, mais la leur n'était pas tellement différente à l'époque.

Mme la Maire.- Bien. M. MERY, vous voulez apporter quelques éléments de réponse ?

M. Eric MERY.- Oui, Mme la Maire, merci. Je pense que M. MARANDAT a expliqué majoritairement ce que l'on pense tous, c'est-à-dire que nous sommes face à un site extraordinaire, mais un site qui a vieilli, qui a mal vieilli avec beaucoup de choses à faire, des choses qui n'ont jamais été faites. Aujourd'hui, je trouve assez bizarre que l'on puisse nous reprocher de mettre en place l'élaboration d'un plan guide pour permettre d'arriver à des solutions qui n'ont jamais été envisagées et ensuite de les faire par le biais d'une concertation et de différentes consultations et concertations d'habitants.

Aujourd'hui, effectivement, on ne sait pas avec précision ce qui va être fait parce que nous entendons concerter avec les habitantes et avec les habitants. Aujourd'hui, Mme PILA, on aurait bien aimé concerté avec vous, notamment sur les mobilités, mais la dernière fois que la Maire vous l'a proposé, vous lui avez opposé une fin de non-recevoir. Donc je pense que vous êtes mal placée sur ce sujet. Merci.

Mme la Maire.- Merci, M. MERY. Effectivement, pour ceux qui n'auraient pas lu le rapport ou qui l'auraient lu en diagonale, il s'agit pour la Ville de Marseille d'engager des moyens importants pour enfin prendre en main cette question qui a été trop souvent délaissée. On a aujourd'hui une responsabilité à se saisir de cette question, notamment avec la date de fin de la convention avec la SOGIMA qui est positionnée en 2026. C'est bien par respect pour les commerçants et les habitants que nous nous saisissons de cette question à bras le corps, en engageant des moyens importants pour pouvoir dessiner un avenir désirable pour cet espace avec l'ensemble de ceux qui y contribueront.

Pour contrevenir à ce qui a pu être fait par le passé où, à chaque élection municipale, on a vu fleurir de jolis dessins, mais qui ne reposaient pas sur grand-chose, c'est aujourd'hui toute la Ville de Marseille qui s'engage sur cette question pour un travail de fond et de long terme pour pouvoir améliorer ce qu'est notre littoral sud. Marseille le mérite

bien. Je mets aux voix ce rapport. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. Je vous remercie beaucoup.

(Le rapport 23-40143/001 MPU est adopté à l'unanimité : vote favorable du groupe Printemps marseillais, abstention du groupe Une volonté pour Marseille et du groupe Retrouvons Marseille.)

RAPPORT 23-40290/002 MCMS

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE RELATIONS EXTERIEURES ET GRANDS PROJETS - MISSION DE COORDINATION DES MAIRIES DE SECTEUR - Dotations financières 2024 allouées aux Mairies de Secteur.

Rapporteur : M. Jean-Marc BONNAFFOUS

M. Jean-Marc BONNAFFOUS.- Bonsoir, chers collègues, mesdames et messieurs, Madame la Maire, merci. Le rapport n° 2 concerne les dotations financières 2024 allouées aux Mairies de secteur pour leur fonctionnement et pour leur investissement. Je vous rappelle que les recettes dont disposent les Conseils d'arrondissements sont constituées de dotations de fonctionnement d'une part et de dotations d'investissement, la dotation de fonctionnement étant constituée de deux éléments : la dotation de gestion locale qui est attribuée au titre des équipements transférés et des services et la dotation d'animation locale.

Pour la première de ces deux dotations, nous serons dotés de 1 479 138 euros pour le budget 2024 et la dotation d'animation locale sera de 325 080 euros, soit un montant global de 1 804 218 euros.

La dotation d'investissement quant à elle sera de 272 342 euros.

Mme la Maire.- Merci, M. BONNAFFOUS, y a-t-il des questions ou des interventions sur ce rapport ? (Pas de question.) Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? M. MARANDAT. Le rapport est adopté.

(Le rapport 23-40290/002 MCMS est adopté à l'unanimité: vote favorable du groupe Printemps marseillais et du groupe Une volonté pour Marseille, abstention du groupe Retrouvons Marseille.)

RAPPORT 23-40291/003 MCMS

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE RELATIONS EXTERIEURES ET GRANDS PROJETS - MISSION DE COORDINATION DES MAIRIES DE SECTEUR -

Révision 2024 de l'inventaire des équipements dont la gestion est transférée aux Mairies de secteur.

Rapporteur : M. Jean-Marc BONNAFFOUS

M. Jean-Marc BONNAFFOUS.- Le rapport n° 3 concerne la révision 2024 de l'inventaire des équipements dont la gestion est transférée aux Mairies de secteur. Pour ce qui nous concerne, il y a une restitution d'équipements en Mairie centrale : le plateau sportif de l'école mixte Chabanon (6^{ème} arrondissement), les gymnases Frédéric Mistral et du Sablier (8^{ème} arrondissement). On n'a pas récupéré par contre de la Mairie centrale des équipements, on a juste changé la dénomination de deux équipements puisqu'ils sont réaménagés : le jardin de Corinthe est réaménagé en terrain multi-activités et le terrain de l'église du Rouet est réaménagé en jardin.

Mme la Maire.- Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions ou des questions sur ce rapport ? (Aucune intervention.) Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. Merci beaucoup.

(Le rapport 23-40291/003 MCMS est adopté à l'unanimité: vote favorable du groupe Printemps marseillais et du groupe Une volonté pour Marseille, abstention du groupe Retrouvons Marseille.)

RAPPORT 23-40149/004 DAEJ

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION EDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions à des associations portant des projets de Ludothèque - Approbation de conventions.

Rapporteur : Mme Juliette MASSON

Mme Juliette MASSON.- Bonsoir, Mme la Maire, mesdames et messieurs les élus, les habitants, les jeunes élus du Conseil municipal des jeunes, ce soir, je vous propose un rapport sur une proposition de Mme BATOUX. Il s'agit d'attribution de subventions dans un partenariat avec la Ville de Marseille, la CAF et l'Etat pour des associations qui œuvrent dans le domaine des ludothèques. Notre secteur est concerné pour trois associations : Terre ludique pour 9600 euros, Mer et Colline pour 6720 euros et Apis pour 6720 euros. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme la Maire.- Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ou des interventions ? (Aucune intervention.) Je mets ce

rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
M. MARANDAT. Le rapport est adopté. Merci beaucoup.

(Le rapport 23-40149/004 DAEJ est adopté à l'unanimité: vote favorable du groupe Printemps marseillais et du groupe Une volonté pour Marseille, abstention du groupe Retrouvons Marseille.)

RAPPORT 23-40107/005 DC

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une cinquième
répartition aux associations ou organismes culturels au titre
des subventions 2023.**

Rapporteur : M. Cédric JOUVE

M. Cédric JOUVE.- Bonsoir, Mme la Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs, il s'agit de l'approbation d'une 5^{ème} répartition aux associations culturelles au titre des subventions 2023 qui répondent toujours aux quatre piliers marquants de notre politique culturelle : la mondialité culturelle, la démocratie culturelle, l'éducation artistique et culturelle et le soutien à la structuration de l'écosystème culturel et la créativité. Sont concernés dans notre secteur les associations suivantes pour un montant de 67 000 euros : Alcime, Polynome, Couleur d'orange, Digitale Zone, Lei Bouscarlo de Marsiho, Les producteurs associés, Man haast, Nini Cabaret, Provencou d'aro, Versant Sud et Woulib. Avis favorable de la Commission.

Mme la Maire.- Merci, M. JOUVE. Y a-t-il des questions ou des interventions ? (Aucune intervention.) Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
M. MARANDAT. Le rapport est adopté.

(Le rapport 23-40107/005 DC est adopté à l'unanimité: vote favorable du groupe Printemps marseillais et du groupe Une volonté pour Marseille, abstention du groupe Retrouvons Marseille.)

RAPPORT 23-40100/006 DC

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation de l'augmentation de
l'affectation de l'autorisation de programme - Attribution de
subventions d'investissements - Secteur Musique - Secteur
Audiovisuel - Approbation des conventions de financement
conclues entre la Ville de Marseille et diverses structures.**

Rapporteur : M. Cédric JOUVE

M. Cédric JOUVE.- Il s'agit de l'approbation de l'attribution de subventions d'investissement à des associations dans le secteur de la musique et de l'audiovisuel. Est concernée dans notre secteur l'association Humanum Est pour 4 000 euros. Avis favorable de la Commission.

Mme la Maire.- Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ou des interventions ? M. MARANDAT.

M. Bernard MARANDAT.- Entre ces 2 rapports, on est à 2 millions d'euros de subventions.

Mme la Maire.- Parfaitement. La Ville de Marseille soutient la culture. Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix. Qui contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

(Le rapport 23-40100/006 DC est adopté à l'unanimité: vote favorable du groupe Printemps marseillais et du groupe Une volonté pour Marseille, abstention du groupe Retrouvons Marseille.)

RAPPORT 23-40050/007 DGAVTL

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
Approbation du contrat d'application « Olympiade Culturelle »
entre Paris 2024 et la Ville de Marseille.**

Rapporteur : M. Cédric JOUVE

M. Cédric JOUVE.- Il s'agit de l'approbation du contrat d'application « Olympiade culturelle » entre Paris 2024 et la Ville de Marseille. Ce sont des subventions financées par Paris 2024 à hauteur de 300 000 euros, dont 235 000 euros engagés sur 14 projets. Ils sont sélectionnés via un appel à projets et une Commission qui comprend la Ville, la DRAC, Paris 2024 et des athlètes.

Pour mémoire, nous avons voté déjà en juin 500 000 euros financés par la Ville sur 29 projets. Ce ne sont pas moins de centaines de projets en interne dans nos équipements municipaux comme les musées, les médiathèques et le musée d'art contemporain, sans compter les projets labellisés sans financement.

Sont concernées dans notre secteur les associations suivantes : Woulib pour 10 000 euros, un projet autour du skateboard, Les écrans du Sud pour 10 000 euros avec un coffret de courts-métrages et des séances de ciné en plein air pour 20 000 euros, BIM ! pour 5000 euros avec des ateliers

artistiques autour du sport à destination de publics de centres sociaux. Avis favorable de la Commission.

(M. Bernard MARANDAT sort de la salle à 19h53.)

Mme la Maire.- Merci, M. JOUVE. Y a-t-il des questions ou des interventions sur ces Olympiades culturelles qui vont faire résonner haut et fort les Jeux olympiques ? (Aucune intervention.) Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

(Le rapport 23-40050/007 DGAVTL est adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 23-40052/008 DNV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE AU QUOTIDIEN - DIRECTION DE LA NATURE EN VILLE - SERVICE CONNAISSANCE DU PATRIMOINE ET GESTION DES USAGES - Attribution de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de l'environnement et des jardins collectifs - Approbation de conventions.

Rapporteur : Mme Anne MEILHAC

Mme Anne MEILHAC.- Le rapport n° 8 est présenté par l'élue en charge des espaces verts, des parcs et jardins. Il concerne l'attribution de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de l'environnement et des jardins collectifs afin de sensibiliser le public aux enjeux environnementaux, à l'écocitoyenneté, à la préservation de la biodiversité et puis des associations qui, globalement, rendent la ville à ses habitants dans le domaine des espaces verts, des friches pour leur permettre d'accéder librement à l'espace public et d'en profiter. M. MARANDAT, vous serez heureux de constater que c'est seulement 1000 euros qui sont attribués à la Société d'horticulture et d'arboriculture des Bouches-du-Rhône dans notre secteur pour une action sur le lierre, un allié en ville. Je vous invite à la consulter.

Mais dans ce rapport, nous voyons aussi d'autres associations avec plaisir monter en puissance et se préparer à œuvrer dans notre secteur au cours de l'hiver et du printemps 2023 et 2024 en collaboration avec les habitants au sein des laboratoires citoyens qui regroupent toujours plus d'habitants et d'acteurs locaux. Il s'agit du Paysan urbain et de Pépins production. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme la Maire.- Merci, Mme MEILHAC. Y a-t-il des interventions ? (Aucune intervention.) Je mets ce rapport aux

voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

(Le rapport 23-40052/008 DNV est adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 23-40120/009 DML

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA MER ET DU LITTORAL - Attribution d'une
subvention d'investissement - Approbation d'une convention de
financement conclue entre la Ville de Marseille et le « Club
La Pelle ».**

Rapporteur : M. Cyprien VINCENT

M. Cyprien VINCENT.- Bonsoir, mesdames et messieurs les élus, Mme la Maire, le rapport n° 9 concerne une aide au financement de la réfection d'un mur dans la base nautique du Roucas blanc, qui est attenant au club de la Pelle. Le 17 janvier 2023, une grosse tempête a abîmé un mur et, pour recevoir les JO de façon correcte, on doit faire la réfection de ce mur. C'est une subvention de 50 000 euros. Cela a eu une approbation de la Commission.

Mme la Maire.- Merci, M. VINCENT. Y a-t-il des questions ou des interventions ? *(Aucune intervention.)* Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

(Le rapport 23-40120/009 DML est adopté à l'unanimité.)

(Retour en séance de M. MARANDAT à 19h56.)

RAPPORT 23-40102/10 DS

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux
associations sportives - 5ème répartition 2023 - Approbation
de conventions.**

Rapporteur : M. Cyprien VINCENT

M. Cyprien VINCENT.- Le rapport n° 10, c'est l'attribution de subventions aux associations sportives, c'est la 5^{ème} répartition. Pour ce qui concerne la mairie 6/8, c'est Azura Club Silencieux à hauteur de 3000 euros et l'association Gym Montredon pour 3000 euros. Ce rapport a eu un avis favorable de la Commission.

Mme la Maire.- Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? (*Aucune question.*) Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

(*Le rapport 23-40102/10 DS est adopté à l'unanimité.*)

RAPPORT 23-39959/11 DS

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DES SPORTS - Modification de la grille tarifaire -
Approbation de la création de tarifs applicables à la mise à
disposition des buvettes situées sur les équipements sportifs
centralisés - Approbation de la nouvelle grille tarifaire.**

Rapporteur : M. Cyprien VINCENT

M. Cyprien VINCENT.- Le rapport n° 11, c'est la création de tarifs applicables sur la mise à disposition de buvettes dans les équipements sportifs centralisés. C'est une demande qui a été faite depuis longtemps par l'IGS. C'est une modification de la grille tarifaire qui a été faite sur toutes les locations de stades, de gymnases et de piscines. Cela va être suivi au prochain Conseil municipal d'une AMI pour la mise à disposition de ces buvettes. Ceci a eu un rapport favorable de la Commission.

Mme la Maire.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? (*Aucune intervention.*) Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

(*Le rapport 23-39959/11 DS est adopté à l'unanimité.*)

RAPPORT 23-40016/12 DS

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DES SPORTS - Approbation des modalités et des
conditions financières des conventions d'occupation temporaire
du domaine public situées sur le Complexe sportif René Magnac
(13008).**

Rapporteur : M. Cyprien VINCENT

M. Cyprien VINCENT.- C'est l'approbation des modalités et des conditions financières de la convention d'occupation temporaire du domaine public du complexe René Magnac qui a été décerné à l'ASPTT ce mois-ci. Avis favorable de la Commission

Mme la Maire.- Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions ? (*Aucune intervention.*) Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté

(*Le rapport 23-40016/12 DS est adopté à l'unanimité.*)

RAPPORT 23-40189/13 DSPI

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE – DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION – Subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique – Budget 2023 – 2^{ème} répartition – Affectation d'autorisation d'engagement.

Rapporteur : Mme Marie-Hélène AMSALLEM

Mme Marie-Hélène AMSALLEM.- Mme la Maire, mesdames messieurs, sur proposition de l'adjoint en charge des finances, des moyens généraux et du fonctionnement des services et de l'administration municipale, nous soumettons au Conseil le rapport suivant. Il s'agit de subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique. C'est la 2^{ème} répartition du budget 2023. Sur notre secteur, ce montant s'élève à 37 500 euros pour 9 associations concernées. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme la Maire.- Merci, Mme AMSALLEM. Y a-t-il des questions ou des interventions ? (*Aucune intervention.*) Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

(*Le rapport 23-40189/13 DSPI est adopté à l'unanimité.*)

RAPPORT 23-40184/14 DSPI

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE – DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION – Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des droits des femmes – Seconde répartition 2023.

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- Si vous le voulez bien, je vais rester assise ce soir exceptionnellement. Bonjour à toutes et à tous, bonjour aux habitants et aux habitants, chers collègues, chère Mme la Maire, en ma qualité d'adjointe à Mme la Maire, Olivia FORTIN, déléguée entre autres à la vie associative, je suis très honorée de présenter cette série de rapports dont l'objet est le soutien par la Ville de Marseille aux initiatives et projets de proximité portés par le tissu associatif, initiatives et projets œuvrant au renforcement de la cohésion sociale dans nos quartiers, à l'écoute des besoins sociaux des habitantes et des habitants, œuvrant à la mise en œuvre de processus d'inclusion de tous et toutes, à la

construction d'une société qui veille à la reconnaissance, la participation, la promotion de chaque personne reconnue dans son altérité et sa dignité sur notre territoire marseillais.

Je passe au rapport n° 14. Est soumise à votre approbation une attribution de subventions à des associations agissant en faveur de droits des femmes au titre de l'année 2023 et dans le cadre d'une seconde répartition de crédits. Ce rapport nous est présenté par Mme TESSIER ici présente et il a reçu un avis favorable de la Commission. Dans le 6/8, c'est l'association Solidarité femmes 13 qui est concernée.

Mme la Maire.- Merci, Mme D'AGOSTINO. Des interventions sur ce rapport ? (*Aucune intervention.*) Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

(*Le rapport 23-40184/14 DSPI est adopté à l'unanimité.*)

RAPPORT 23-40130/15 DLSVAEC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Délégations de service public pour l'animation et le gestion des Maisons Pour Tous de la Ville de Marseille - Changement de délégataire pour quatre Maisons pour Tous : Corderie/Saint Victor, Bonneveine / Vieille Chapelle, Trois Lucs/La Valentine, Croix Rouge/Château Gombert - Approbation du transfert des conventions et des avenants à ces conventions.

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- Est soumis à votre approbation le transfert des conventions de DSP avec la Ville de Marseille à l'association Ligue de l'enseignement fédération départementale des Bouches-du-Rhône mouvement d'éducation populaire et d'autoriser la signature des avenants formalisant ce transfert. Quatre Maisons pour Tous sont concernées dont la Maison pour Tous Bonneveine / Vieille Chapelle dans notre secteur. Ce rapport nous est présenté par M. CANICAVE ici présent et il a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme la Maire.- Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? (*Aucune intervention.*) Je le mets aux voix. Qui vote contre ? M. MARANDAT. Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

(Le rapport 23-40130/15 DLSVAEC est adopté à la majorité : vote favorable du groupe Printemps marseillais et du groupe Une volonté pour Marseille, vote défavorable du groupe Retrouvons Marseille.)

RAPPORT 23-40116/16 MRUQP

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - MISSION RENOVATION URBAINE ET QUARTIERS PRIORITAIRES - Politique de la Ville - Programme DSU - 2^{ème} série d'opérations de fonctionnement 2023 - Approbation de conventions.

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- L'objet de ce rapport est le soutien aux structures agissant dans le cadre du contrat de ville. Est soumis à votre approbation le financement de diverses actions, 43 au total, au titre de l'année 2023 et dans le cadre d'une 2^{ème} série d'opérations de fonctionnement. Il nous est présenté par Mme GATIAN et il a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme la Maire.- Merci, Mme D'AGOSTINO. Des interventions ? *(Aucune intervention.)* Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? M. MARANDAT. Le rapport est adopté.

(Le rapport 23-40116/16 MRUQP est adopté à l'unanimité: vote favorable du groupe Printemps marseillais et du groupe Une volonté pour Marseille et abstention du groupe Retrouvons Marseille.)

RAPPORT 23-39312/17 DLSVAEC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations demandant une aide au démarrage pour l'initiative associative - Répartition 2023.

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- L'objet de ce rapport est le soutien à des associations créées depuis moins d'un an. Est soumise à votre approbation une attribution de subventions à des associations demandant une aide au démarrage au titre de l'année 2023. Ce rapport nous est présenté par M. HEDDADI et il a reçu un avis favorable de la Commission. Deux associations sont concernées dans notre secteur : Minots Mag

et Iole Initiative d'Ouverture à la Langue Française pour l'Égalité.

Mme la Maire.- Merci beaucoup. Des interventions ? (*Aucune intervention.*) Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? M. MARANDAT. Le rapport est adopté.

(*Le rapport 23-39312/17 DLSVAEC est adopté à l'unanimité: vote favorable du groupe Printemps marseillais et du groupe Une volonté pour Marseille et abstention du groupe Retrouvons Marseille.*)

RAPPORT 23-39949/18 DLSVAEC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Mémoires des rapatriés et des Anciens Combattants - 2^{ème} répartition 2023.

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- Est soumise à votre approbation une attribution de subventions à des associations agissant en faveur des mémoires des rapatriés et des anciens combattants au titre de l'année 2023 et dans le cadre d'une 2^{ème} répartition de crédit. Ce rapport nous est présenté par Mme NARDUCCI et il a reçu un avis favorable de la Commission. Dans notre secteur est concerné le Fonds Social Juif Unifié.

Mme la Maire.- Merci, Mme D'AGOSTINO. Des interventions ? (*Aucune intervention.*) Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

(*Le rapport 23-39949/18 DLSVAEC est adopté à l'unanimité.*)

RAPPORT 23-39950/19 DLSVAEC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur de l'Éducation Populaire - 2^{ème} répartition 2023.

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- Est soumise à votre approbation une attribution de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de l'éducation populaire au titre de l'année 2023 et dans le cadre d'une 2^{ème} répartition de crédit. Ce rapport nous est présenté par Mme BATOUX et M. COPPOLA et il a reçu un avis favorable de la Commission. Il s'agit dans notre secteur du centre social et culturel Mer et Colline.

Mme la Maire.- Merci beaucoup. Des interventions ? (*Aucune intervention.*) Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? M. MARANDAT. Le rapport est adopté.

(Le rapport 23-39950/19 DLSVAEC est adopté à l'unanimité: vote favorable du groupe Printemps marseillais et du groupe Une volonté pour Marseille et abstention du groupe Retrouvons Marseille.)

RAPPORT 23-39951/20 DLSVAEC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux - 3ème répartition 2023.

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- Est soumise à votre approbation une attribution de subventions complémentaires aux équipements sociaux au titre de l'année 2023 et dans le cadre d'une 3^{ème} répartition de crédits.

Ce rapport nous est présenté par M. HEDDADI. Il a reçu un avis favorable de la Commission. 3 centres sociaux sont concernés pour leur action en direction des familles et des jeunes dans notre secteur : le centre social Mer et Colline, le centre social Roy d'Espagne et le centre social St Giniez/Milan.

Mme la Maire.- Merci, Mme D'AGOSTINO. Des interventions ? (*Aucune intervention.*) Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

(Le rapport 23-39951/20 DLSVAEC est adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 23-39954/21 DLSVAEC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET

ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des séniors - 3ème répartition 2023.

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- Est soumise à votre approbation une attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des séniors au titre de l'année 2023 et dans le cadre d'une 3^{ème} répartition de crédits.

Ce rapport nous est présenté par M. HEDDADI. Il a reçu un avis favorable de la Commission. Il s'agit dans notre secteur des associations Phocéens Bridge Club et de l'Institut de gérontologie sociale.

Mme la Maire.- Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

(Le rapport 23-39954/21 DLSVAEC est adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 23-39955/22 DLSVAEC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles - 3ème répartition 2023.

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- Est soumise à votre approbation une attribution de subventions à des associations agissant en faveur des familles au titre de l'année 2023 et dans le cadre d'une 3^{ème} répartition de crédits.

Ce rapport nous est présenté par Mme NARDUCCI. Il a reçu un avis favorable de la Commission. Deux associations sont concernées dans notre secteur : L'école des parents et des éducateurs des Bouches-du-Rhône centre de pédagogie familiale et L'espace de rencontre pour le maintien des relations enfants-parents.

Mme la Maire.- Merci. Des interventions ? *(Aucune intervention.)* Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

(Le rapport 23-39955/22 DLSVAEC est adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 23-39978/23 DLSVAEC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations d'Intérêts Social - 4ème répartition 2023.

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- Est soumise à votre approbation une attribution de subventions à des associations d'intérêt social au titre de l'année 2023 et dans le cadre d'une 4^{ème} répartition de crédits.

Ce rapport nous est présenté par M. HEDDADI. Il a reçu un avis favorable de la Commission. Plusieurs associations sont concernées : Le conseil représentatif des institutions juives de France et L'école des parents et des éducateurs des Bouches-du-Rhône centre de pédagogie familiale. Il y a plusieurs actions pour chaque association.

Mme la Maire.- Avis favorable. Est-ce que vous avez des questions ou des interventions ? (*Aucune intervention.*) Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

(*Le rapport 23-39978/23 DLSVAEC est adopté à l'unanimité.*)

RAPPORT 23-40146/24 DAEJ

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION EDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions à des associations animant des Accueils de Loisirs Sans Hébergement - 2ème répartition 2023 - Approbation de conventions et d'avenants.

Rapporteur : Mme Micheline ABOURS

Mme Micheline ABOURS.- Bonsoir à toutes et à tous, bonsoir, Mme la Maire, chers collègues, chères concitoyennes et chers concitoyens, dans le cadre d'une politique globale en faveur des enfants, la Ville de Marseille et la CAF des Bouches-du-Rhône en collaboration avec les administrations d'Etat soutiennent financièrement les initiatives et projets proposés par des associations qui développent des accueils de loisirs sans hébergement, c'est-à-dire des centres aérés, lieux d'émancipation des enfants, organisés les mercredis et pendant les vacances scolaires. En 2023, le budget de soutien aux accueils de loisirs sans hébergement a été augmenté de

300 000 euros. Cette augmentation vient s'ajouter à celles de 2022 et de 2021, l'ambition étant de lutter contre les inégalités territoriales en favorisant l'accès des enfants à des loisirs éducatifs de qualité.

Aujourd'hui, une répartition des crédits d'un total de 3 485 551 euros est soumise à notre approbation. Le montant proposé à chaque structure correspond au solde de la subvention 2023 suite à l'analyse d'un bilan d'étape. Dans notre secteur, quatre structures sont concernées : le centre social Mer et Colline, le centre socioculturel du Roy d'Espagne, le centre socioculturel de St Giniez et l'association de promotion de l'ingénierie socioéducative qui est située bd Bertrand. Ce rapport a reçu un rapport favorable de la Commission.

Mme la Maire. : Merci, Mme ABOURS. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? M. MARANDAT. Le rapport est adopté.

(Le rapport 23-40146/24 DAEJ est adopté à l'unanimité: vote favorable du groupe Printemps marseillais et du groupe Une volonté pour Marseille et abstention du groupe Retrouvons Marseille.)

RAPPORT 23-40030/25 DAEJ

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION EDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions aux associations dans le cadre du Projet Educatif de Territoire - Exercice 2023 - 1ère répartition.

Rapporteur : Mme Micheline ABOURS

Mme Micheline ABOURS.- La Ville de Marseille a lancé cette année un appel à projets dans le cadre du PEDT pour financer des actions éducatives sur les temps périscolaires et extrascolaires répondant aux axes et aux objectifs prioritaires du PEDT. Après examen des dossiers, une 1^{ère} répartition des crédits de l'année 2023 est soumise à votre approbation. Cette répartition de crédits a un montant de 1 089 870 euros. Ce rapport contient une liste de diverses associations concernées par ces subventions avec le titre de leur projet et la somme allouée. Pour nous, il y a la Maison pour Tous du Cours Julien pour la mise en œuvre de projets éducatifs territorialisés favorisant la complémentarité des temps de l'enfant pour 8748 euros et le Centre social Mer et

Colline pour des ateliers de médiation culturelle pour la jeunesse pour 4846 euros d'une part et pour l'accompagnement à la scolarité et l'organisation de cafés des parents dans les écoles du quartier pour 4 160 euros d'autre part. Ce rapport a reçu un accord favorable de la Commission.

Mme la Maire.- Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions ? M. MERY.

M. MERY.- Pour le Centre social Mer et Colline, je ne sais pas à combien ils sont de subventions, mais c'est le loto !

Mme Micheline ABOURS.- C'est un centre qui a énormément d'activités vis-à-vis de la population.

M. MERY.- Je veux bien le croire.

Mme la Maire.- Effectivement, nous sommes heureux et fiers de pouvoir soutenir le centre social Mer et Colline qui agit au quotidien dans un secteur de nos arrondissements qui mérite toute notre attention et de l'animation éducative y sera tout à fait appréciée. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

(Le rapport 23-40030/25 DAEJ est adopté à l'unanimité.)

Mme la Maire.- Je vais faire la police de l'assemblée. J'entends M. MARANDAT maugréer à l'arrière comme si on était au bar. Ce qui n'est pas le cas : nous sommes dans un Conseil d'arrondissements.

RAPPORT 23-40067/26 DTENV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DES ENVIRONNEMENTS DE VIE - SERVICE CLIMAT, AIR ET ENERGIE - Attribution de subventions aux associations Art-Cade, Marseille Solution et Zero Waste Marseille - Approbation des conventions.

Rapporteur : M. Pierre CECCALDI

M. Pierre CECCALDI.- Bonsoir messieurs dames les élus, chers collègues, ce rapport nous est proposé par M. MERY ici présent, M. Eric SEMERDJIAN et M. Sébastien BARLE. Ils proposent d'octroyer pour 40 000 euros de subventions à 3 associations qui mènent des actions d'éducation populaire en faveur de la transition écologique. Dans notre secteur est concernée Marseille Solution dans le cadre du festival Sur les toits qui a déjà eu lieu au mois d'octobre pour une subvention

de 20 000 euros. Bien sûr, il y a un avis favorable de la Commission.

Mme la Maire.- Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? M. MARANDAT. Le rapport est adopté.

(Le rapport 23-40067/26 DTENV est adopté à l'unanimité: vote favorable du groupe Printemps marseillais et du groupe Une volonté pour Marseille et abstention du groupe Retrouvons Marseille.)

RAPPORT 23-40179/27 DETECES

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ECONOMIE TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - MISSION EMPLOI - Attributions de subventions pour l'année 2023 à des associations qui œuvrent en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi - 3ème série - Charte SAS THEODORA - Approbation de conventions.

Rapporteur : M. Baptiste LUSSON

Mme la Maire.- Le rapport n° 27 aurait dû être présenté par Baptiste LUSSON à qui nous adressons toutes nos amitiés dans une séquence de santé compliquée. Nous donnons la parole à Mme D'AGOSTINO pour nous le présenter.

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- Est soumise à votre approbation une attribution de subventions œuvrant en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi au titre de l'année 2023 et dans le cadre d'une 3^{ème} répartition de crédit et les conventions y afférant. Ce rapport nous est présenté par M. LHARDIT. Il a reçu un avis favorable de la Commission. 3 associations sont concernées dans notre secteur : l'association Festin, la Mission locale de Marseille et l'association Protis.

Mme la Maire.- Merci. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vous vous déportez, M. BONNAFFOUS. Le rapport est adopté.

(Le rapport 23-40179/27 DETECES est adopté à l'unanimité.)

Mme la Maire.- Avant d'embrayer sur les rapports suivants, un petit mot pour nos jeunes élus du Conseil municipal des jeunes. Il y a beaucoup de subventions dans ce Conseil d'arrondissements. Effectivement, on est dans une phase de l'année qui nous y oblige parce que les subventions

se répartissent au fur et à mesure de l'année pour pouvoir être attribuées à des associations qui contribuent par leur action à mener de l'action publique dans nos quartiers. Et donc c'est un Conseil, comme on approche la fin de l'année, qui concerne énormément d'associations. C'est pour cela qu'on en a beaucoup cette fois-ci.

RAPPORT 23-40119/28 MPU

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - MISSION PROJETS URBAINS - Approbation de la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier Centre-Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès à Marseille cofinancé par l'ANRU dans le cadre du NPNRU.

Rapporteur : Mme Marie MICHAUD

Mme Marie MICHAUD.- Mme la Maire, mesdames et messieurs, chers collègues, ce rapport nous demande d'approuver une convention d'importance puisqu'il s'agit de la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain Centre-Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès, un projet dont les interventions vont porter à la fois sur l'habitat et le logement, les écoles et les espaces publics, trois domaines prioritaires pour notre municipalité. Au fil de plus de 70 pages, cette convention détaille la mise en œuvre, les étapes, les financements et les engagements des différents partenaires, c'est-à-dire principalement l'Etat, l'ANRU dont la participation s'élèvera à près de 40 % du montant global du projet estimé à près de 510 millions d'euros, la Ville de Marseille, la Métropole et les différents maîtres d'ouvrage. Si nous votons ce soir ce rapport, c'est parce qu'une partie du 6^{ème} arrondissement est incluse dans le périmètre de ce projet de renouvellement urbain. Il s'agit du Cours Julien et de ses abords ainsi qu'une partie du Cours Lieutaud.

Les interventions vont porter sur de l'habitat ancien dégradé, sur une reconstitution de l'offre locative sociale et, sur le plan scolaire, sur la réhabilitation des écoles Cours Julien et Chabanon.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme la Maire.-Merci, Mme MICHAUD. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

(Le rapport 23-40119/28 MPU est adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 23-40077/29 DF

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Société d'Habitat et Humanisme - Vallon Montebello PLAI - Acquisition et amélioration d'un logement dans le 6ème arrondissement.

Rapporteur : Mme Marie MICHAUD

Mme Marie MICHAUD.- Les rapports 29 et 30 portent sur des garanties d'emprunts sollicités auprès de la Ville et de la Métropole par la Foncière Habitat et Humanisme. Depuis 38 ans, cette société œuvre à l'échelle nationale pour la construction, l'acquisition et la rénovation de logements adaptés à la situation de personnes en situation de précarité, que ce soit en raison de leur situation sociale, de leur âge, de leur handicap ou de leur santé.

Le rapport 29 concerne l'acquisition d'un logement de 3 pièces 28 rue du vallon de Montebello dans le 6^{ème} arrondissement pour une opération qui s'élève à 227 852 euros. L'emprunt est de 70 122 euros, soit une garantie d'emprunt portant pour la Ville de Marseille sur 35 061 euros.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme la Maire.- Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? M. MARANDAT. Le rapport est adopté.

Le rapport 23-40077/29 DF est adopté à l'unanimité: vote favorable du groupe Printemps marseillais et du groupe Une volonté pour Marseille, abstention du groupe Retrouvons Marseille.)

RAPPORT 23-40078/30 DF

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Société d'Habitat et Humanisme - Raymond Teisseire PLAI - Acquisition et amélioration d'un logement dans le 8ème arrondissement.

Rapporteur : Mme Marie MICHAUD

Mme Marie MICHAUD.- Le rapport n° 30 concerne l'acquisition d'un logement de 4 pièces 23 rue Raymond TEISSERE dans le 8^{ème} arrondissement pour une opération qui s'élève à 191 443 euros. L'emprunt est de 73 661 euros, soit une garantie d'emprunt portant pour la Ville de Marseille sur 36 381 euros. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme la Maire.- Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? M. MARANDAT. Le rapport est adopté.

Le rapport 23-40078/30 DF est adopté à l'unanimité: vote favorable du groupe Printemps marseillais et du groupe Une volonté pour Marseille, abstention du groupe Retrouvons Marseille.)

RAPPORT 23-40088/31 DF

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Société CDC Habitat Social - Art'chipel Callelongue - Acquisition en Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 29 logements collectifs dans le 8^{ème} arrondissement.

Rapporteur : Mme Marie MICHAUD

Mme Marie MICHAUD.- Ce rapport porte également sur l'approbation d'une garantie d'emprunt partagée avec la Métropole. Il s'agit cette fois d'une demande du bailleur social CDC Habitat pour l'acquisition au sein de la résidence Art'chipel située 44 rue Callelongue dans le 8^{ème} arrondissement de 29 logements collectifs et de 33 stationnements qui sont dans la résidence. Le montant de l'emprunt étant de 1 135 150 euros, la Ville de Marseille se portera garante pour 567 575 euros. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme la Maire.- Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? M. MARANDAT. Le rapport est adopté.

Le rapport 23-40088/31 DF est adopté à l'unanimité: vote favorable du groupe Printemps marseillais et du groupe Une volonté pour Marseille, abstention du groupe Retrouvons Marseille.)

RAPPORT 23-40185/32 DSPI

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations - 3^{ème} répartition - Approbation des conventions annexées.

Rapporteur : M. Lee FERRERO

M. Lee FERRERO.- Le rapport n° 32 porte sur l'attribution de subventions pour la 3^{ème} répartition aux

associations qui œuvrent en faveur de la lutte contre les discriminations. Cela nous est proposé par l'adjoint en charge de la lutte contre les discriminations : M. Théo CHALLANDE. Sur notre territoire, les associations concernées sont le Refuge, une association qui héberge des jeunes LGBT qui sont en rupture de logement et en rupture familiale, ainsi que l'association MRAP qui fait partie de la fédération départementale du mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples qui est impliquée sur des sujets de lutte contre le racisme, mais également de féminisme. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme la Maire.- Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? M. MARANDAT. Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Le rapport 23-40185/32 DSPI est adopté à la majorité : vote favorable du groupe Printemps marseillais et du groupe Une volonté pour Marseille, vote défavorable du groupe Retrouvons Marseille.)

RAPPORT 23-40097/33 DPE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE - Subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance - Avenant n° 2 aux conventions de fonctionnement de 2023 - Paiement aux associations du solde des subventions 2023.

Rapporteur : Mme Danielle CASANOVA GAVINO

Mme Danielle CASANOVA GAVINO.- Bonsoir, Mme la Maire, chers collègues, ce rapport alloue un budget important à la petite enfance, un des thèmes centraux du programme du Printemps marseillais. En effet, le budget augmente de 266 000 euros pour atteindre la somme de 2 369 000 euros. Il a été approuvé de plus un acompte de 30 % du montant en 2022 pour les projets qui respectent les thèmes de la laïcité, du handicap, d'égalité fille et garçon, de soutien à la parentalité, d'accès à la culture et de la démarche éco-parentale. 9 structures du 6/8 sont concernées par des financements, les sommes allant de 6090 euros à 7 830 euros. Ce rapport a été présentée par Mme Sophie GUERARD et il a reçu un avis favorable.

Mme la Maire.- Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? M. MARANDAT. Le rapport est adopté.

Le rapport 23-40097/33 DPE est adopté à l'unanimité: vote favorable du groupe Printemps marseillais et du groupe Une volonté pour Marseille, abstention du groupe Retrouvons Marseille.)

RAPPORT 23-40193/34 DSPI

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap - 2^{ème} répartition - Approbation des conventions annexées.

Rapporteur : Mme Rosette DENIA SALONE

Mme Rosette DENIA SALONE.- Bonsoir, Mme la Maire, bonsoir à tout le monde, le rapporteur porte l'attribution de conventions aux associations œuvrant en faveur de personnes en situation de handicap dans le cadre du plan action Marseille inclusive. Dans notre secteur, cela concerne deux associations d'un montant de 15 000 euros. Cela a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme la Maire.- Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

(Le rapport 23-40193/34 DSPI est adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 23-40162/35 DSAS

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE L'ACTION SOCIALE - Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration et au CCAS - 2^{ème} répartition 2023.

Rapporteur : M. Lourdes MOUNIEN

M. Lourdes MOUNIEN.- Mme la Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, ce rapport concerne l'attribution des subventions à des associations qui œuvrent dans l'aide aux personnes vulnérables et en grande pauvreté, précarité. Sur notre secteur, 3 associations sont concernées : le dispositif PASS, le collectif Transbordeur et l'accueil St Joseph. Ce rapport a eu un avis favorable de la Commission.

Mme la Maire.- Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

(Le rapport 23-40162/35 DSAS est adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 23-40141/36 DSAS

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE L'ACTION SOCIALE - Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion dans le cadre du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration 2023 - 2ème répartition 2023.

Rapporteur : M. Lourdes MOUNIEN

M. Lourdes MOUNIEN.- Le rapport 36 concerne également des subventions qui sont en lien avec le contrat territorial d'accueil et d'intégration, un contrat qui est porté également par l'Etat. Dans notre secteur, 3 associations sont concernées : l'IFAC, Festin et l'atelier des artistes en exil. Ce rapport a eu un avis favorable de la Commission.

Mme la Maire.- Merci. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? M. MARANDAT. Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Le rapport 23-40141/36 DSAS est adopté à la majorité : vote favorable du groupe Printemps marseillais et du groupe Une volonté pour Marseille, vote défavorable du groupe Retrouvons Marseille.)

RAPPORT 23-40070/37 DML

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA MER ET DU LITTORAL - Approbation de la participation financière pour la mise en sécurité des anciens dépôts massifs de scories du littoral sud.

Rapporteur : Mme Christine JUSTE

Mme Christine JUSTE.- Mme la Maire, chers collègues, il s'agit d'approuver la participation de la Ville de Marseille pour la mise en sécurité des anciens dépôts massifs de scories sur le littoral sud. Enfin, après plus d'une décennie, l'ADEME va porter un programme de travaux pour réaliser ces travaux de dépollution. Il s'agit de couper les voies de transfert des substances polluées et de limiter le risque d'exposition des personnes aux polluants contenus dans

les anciens dépôts industriels que nous connaissons tous entre le Mont Rose et Callelongue. En tout, plus de 20 sites sont concernés. Il s'agira parfois d'excavations ou parfois de confinements.

A notre demande, les travaux débiteront par Samena contrairement au projet initial. Le protocole technique finalisé a abouti à un budget qui a quasiment doublé par rapport aux premières estimations. La Ville de Marseille n'a pas rechigné à doubler le montant prévu. L'effort de l'Etat et du Département est assez conséquent. La Métropole fait partie des financeurs. Nous regrettons cependant que toutes les collectivités n'aient pas souhaité participer à ces travaux. Il manque aujourd'hui 500 000 euros pour boucler les travaux. Si nous nous réjouissons du début de ce programme de dépollution dans l'intérêt des habitants, du fait que le bouclage budgétaire n'a pas pu avoir lieu, les travaux ne démarreront pas en 2024, mais en 2025. Par contre, bonne nouvelle, le comité de suivi de site créé en 2017, jamais réuni à ce jour, se réunira pour la 1^{ère} fois avant la fin de l'année et, à notre demande, l'Etat organisera comme c'est notre habitude, une réunion publique pour le grand public pour informer des travaux en cours. Cette délibération est portée par Hervé MENCHON et moi-même. Il a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme la Maire.- Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions sur ce rapport dont nous nous réjouissons tous collectivement ? (*Aucune intervention.*) Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. Merci beaucoup, Mme JUSTE, de porter ce dossier important non seulement pour les habitants, mais aussi pour la biodiversité.

(Le rapport 23-40070/37 DML est adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 23-40139/38 DAEJ

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION EDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions à des associations animant des Accueils de Jeunes - Approbation de conventions.

Rapporteur : M. Luca INCHIAPPA

M. Luca INCHIAPPA.- Bonsoir, Mme la Maire, mesdames messieurs les élus, les jeunes élus, je vous présente le

rapport n° 38 portant sur l'attribution de subventions à des associations animant des Accueils de Jeunes.

Ce rapport a été signé par M. RAMDANE, adjoint en charge de la jeunesse à la Mairie de Marseille. Il s'inscrit pleinement dans la politique globale de la Ville de Marseille en faveur de la jeunesse. Ce rapport que je vous sou mets aujourd'hui propose le financement de plusieurs associations qui œuvrent pour l'accueil des jeunes. Concernant notre secteur, il est proposé un financement de 9 805 euros à l'Institut de formation d'animation et conseil qui intervient dans la Maison Pour Tous Cours Julien. Ce rapport a reçu l'avis favorable de la Commission.

Mme la Maire.- Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? M. MARANDAT. Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. Merci pour nos jeunes.

Le rapport 23-40139/38 DAEJ est adopté à la majorité : vote favorable du groupe Printemps marseillais et du groupe Une volonté pour Marseille, vote défavorable du groupe Retrouvons Marseille.)

Rapport 23-39/MS4

Approbation de la modification du Règlement intérieur de la Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} Arrondissements

Rapporteur : Mme la Maire

Mme la Maire.- Je vous présente le dernier rapport. Il s'agit de l'approbation de la modification du règlement intérieur de la Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements. Les Président de groupe ont reçu la semaine dernière une proposition de modification. Il s'agit juste d'une simplification de sa structure. La modification principale dans ce règlement intérieur concerne la possibilité de convier dans ce Conseil des experts pouvant éclairer les débats, une disposition qui est couverte par la réglementation et tout à fait courant.

Mme Catherine PILA.- Les groupes d'opposition pourront-ils eux aussi faire appel à des techniciens, des experts pour intervenir sur certains rapports présentés ?

Mme la Maire.- Faites-moi passer vos propositions. Je serai ravie de les étudier. On verra pour les soumettre éventuellement à l'ordre du jour. L'initiative de cette modification, c'était par rapport à la présence du Conseil

municipal des enfants qui était venu intervenir, ce qui avait nécessité une suspension de séance.

Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

(Le rapport 23-39/MS4 est adopté à l'unanimité.)

Mme la Maire.- Merci beaucoup. En conclusion, je voudrais remercier nos agents municipaux et nos techniciens qui sont présents à nos côtés pour la bonne tenue de ce Conseil d'arrondissements malgré le fait que l'on ait décalé l'horaire pour pouvoir être à cet hommage important.

Avant de clore ce Conseil d'arrondissements, je voudrais vous convier, demain soir ici, à la conférence que nous organisons avec Edith MARUEJOULS sur l'aménagement égalitaire de l'espace public. C'est une spécialiste renommée dans son domaine, une géographe, une féministe, une scientifique qui est spécialisée sur les questions, M. MARANDAT, de mixité, égalité et genre. Je vous recommande de vous joindre à nous demain à 18h. Vous pourriez apprendre des choses.

M. Bernard MARANDAT.- On imagine bien l'objectivité !

Mme la Maire.- Une 2^{ème} date à vous indiquer : le 23 octobre pour la soirée Octobre rose. Nous serons très heureux de pouvoir vous y retrouver.

Je vous donne rendez-vous pour les prochains Conseils d'arrondissements : le 21 novembre et le 12 décembre.

Je vous remercie beaucoup et je vous souhaite une excellente soirée.

La séance est levée à 20h28 par Madame la Maire.